

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 922

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Substituer à l'alinéa 77 les quatre alinéas suivants :

« L'austérité appliquée au service de santé des armées durant une décennie a sévèrement affecté ses capacités humaines et sa présence sur l'ensemble du territoire. Il représente aujourd'hui 1 % de l'offre de soins en France, couvrant à la fois les besoins des opérations extérieures et ceux du territoire national, notamment en outre-mer.

« Avec moins de 10 000 personnels en 2022, le SSA continue de souffrir des suppressions d'effectifs annuels réalisées par les réformes de la révision générale des politiques publiques. Le SSA est pourtant une ressource extraordinairement précieuse, pour les soldats et pour les citoyens. L'épidémie de Covid-19 avait déjà démontré à la fois sa grande maîtrise et son incroyable sous-dotation. Ses moyens lui seront rendus : l'activité des hôpitaux d'instruction des armées en cours de restructuration sera relancée, les fermetures de site seront arrêtées, de nouveaux sites seront ouverts et un effort d'investissement dans la recherche pour traiter les blessures les plus graves et les plus complexe, sera mené.

« L'offre de santé dans certaines zones d'affectation connaissant des déserts médicaux de plusieurs spécialités, sera renforcée, en accélérant les recrutements, et la formation des personnels de soin du SSA.

« Nos armées pourront s'appuyer sur un service de santé complet, efficace, et solide, qui investit dans la recherche et le recrutement, et qui fidélise ses personnels en augmentant la partie indiciaire de leur rémunération. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose de réinvestir dans le Service de santé des armées et cesser sa déflation de personnels.